



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 20 du 03 Juin 2015

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M. – BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour:

- **Affaires Disciplinaires.**

AFFAIRE N° 156: Ren E.S.O.Fodda—C.S.H.B Adrar. S-G D2 du 22/05/2015

- Vu la lettre de déprogrammation Réf N° 350/LRHBO/2015 du 21/05/2015
- Vu Barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Match en faveur de l'équipe E.S.O.F. (10-00)
- Il est infligé une amende de 50.000 DA au club C.S.H.B.Adrar.

AFFAIRE N° 157: Ren J.P.Ain Bia—H.B.C.Tlemcen D2 S/G du 29 /05/2015

- Vu la feuille du match et rapport du délégué signalants
- Comportement négatif et propos désobligeant envers le délégué à la fin de la rencontre des joueurs KORTIA Lic N°337—GUENFOUD. S Lic N°013 –DIB .A Lic N° 231 du club H.B.C.T.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur KORTIA Lic N° 337 du club H.B.C.T
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.C.T.
- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur GUENFOUD.S. Lic N° 013 du club H.B.C.T.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.C.T.
- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur DIB.A. Lic N° 231 du club H.B.C.T.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.C

AFFAIRE N° 158 Ren M.C.O.Tlelat -- J.S.M.Relizane D2 S/G du 29/05/2015.

- Vu la feuille du match signalant :
- Défaut de présentation de licence du joueur KARTALID CNIN° 461995 du club MCOT.
- Avertissement Off(A) BELKHEIR .B Lic N°029 du club J.S.M.R.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 300 DA au club MCOT.
- Avertissement confirmé à l'Off(A) BELKHEIR .B Lic N° 029 du club J.S.M.R.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N° 159 Ren C.S.H.B.Adrar –U.S.B.TISSEMSILT. D2 S/G du 23/05/2015

- Vu la feuille du match signalant
- Absence du club U.S.B.T.
- Attendu qu'une lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Match en faveur de l'équipe C.S.H.B.Adrar (12—00)
- Il est infligé une amende de 100.000DA DA au club U.S.B.T. (payable sous quinzaine).
- Défalcation d'un point du classement général.

*TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE Présent PV Prennent
EFFET A COMPTER DU: 04/JUIN/2015.*

SECRETAIRE SEANCE
SARDI .Med

LE PRESIDENT C.R.O.D
A BENZERDJEB



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 15 du 21/04/2015

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M. – BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour:

- **Affaires Disciplinaires**

AFFAIRE N° 114: Ren. H.B.C.Misserghin—A.S.W.Sidi-Bel-Abbès S/G R1 du 10.04.2015

- Vu la feuille du match signalant :
- Avertissement Off(B) TALBI .K. Lic N°386 du club H.B.C.M..
- Vu Barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Avertissement confirmé à l'off (A) TALBI.K. Lic N°386 du club H.B.C.M.

AFFAIRE N° 115: Ren .I.R.B.Oran—J.S.Messaïssa S/G R1 du 10.04.2015

- Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- Avertissement Off(B) SEDDIKI .H Lic N° 409 du club J.S.M.
- Insultes envers officiels du joueur BOUKOUFA .M Lic N° 400 du club J.S.M.
- Vu Barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Avertissement confirmé à l'off (B) SEDDIKI .H Lic N° 409 du club J.S.M.
- Il est infligé une suspension de (02) matchs fermes au joueur BOUKOUFA .M. Lic N° 400 du club J.S.M.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club J.S.M.

AFFAIRE N° 116: Ren .U.S.B.Tissemsilt- O.Mohammadia S/G D2 du 11.04.2015

- Vu la feuille match signalant :
- Absence de l'équipe O.Mohammadia
- Vu la lettre explicative du club O.Mohammadia
- Vu Barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Match en faveur du club U.S.B.Tissemsilt (12—00)
- Il est infligé une amende de 50.000 DA au club O.Mohammadia

AFFAIRE N° 117: Ren A.S.W.Sidi Belabbes—A.S.M.Nedjma S/G R1 du 17.04.2015



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



- Vu la feuille du match signalant :
- Disqualification du joueur FERRAS .A Lic N° 097 du club A.S.M.N. pour geste anti sportif envers adversaire et propos désobligeant envers officiel
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur FERRAS .A Lic N° 097 du club A.S.M.N.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club A.S.M.N.

AFFAIRE N° 118 Ren N.G.Hennaya—O.M.Sidi Belabbes S/G R1 du 17.04.2015

- Vu la feuille du match signalant :
- Absence de l'équipe N.G.H.
- Vu la lettre explicative du club N.G.H.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Match en faveur de l'équipe O.M.S.B.A. (12—00)
- Il est infligé une amende de 50.000DA au club N.G.H.

AFFAIRE N° 119 Ren J.S.Temouchent.—I.R.B.Oran S/G R1 du 17.04.2015

- Vu la feuille du match signalant
- Défaut de présentation de licence de l'Off (B) BENSAADA. Z. CNI N° 230872 du club J.S.T.
- Avertissement Off (A) REMAOUN .T Lic N° 259 du club I.R.B.O.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Après vérification au niveau du registre de la CRQD, l'officiel (B) BENSAADA. Z. CNI N° 230872 du club J.S.T n'est pas qualifié saison 2014/2015.
- Match en faveur du club I.R.B.O. par le score de (10—00).
- Il est infligé une amende de 10.000 DA au club J.S.T.

AFFAIRE N° 120 : Ren H.B.C.Tlemcen --U.S.B.Tissemsilt D2 S/G du 17/04/2015

- Vu la feuille du match signalant
- Défaut présentation de licence du joueur BERIANE F. CNI N° 044737/13 DU CLUB U.S.B.T.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 300 DA au club U.S.B.T.

AFFAIRE N° 121 :Ren J.S.Messaïssa—S.C.Ain Berd R1 S/G 17.04.2015

- Vu la feuille du match signalant



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



- Avertissement Off(A) BELATOUI .R. Lic N° 594 du club J.S.M.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Avertissement confirmé à l'off (A) BELATOUI .R. Lic N° 594 du club J.S.M.

AFFAIRE N° 122 Ren U.S.Tenes -- .ES. Oued Fodda D2 S/G 17.04.2015

- Vu la feuille du match signalant
- Avertissement Off (A) DJABOUT .H. Lic N° 551 du club E.S.O.F.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende 2.500DA au club E.S.O.F.(2eme Avertissement)

AFFAIRE N° 123 Ren J.P.A.A--M.C.Oued Tlelat D2 S/G 18.04.2015

- Vu la feuille du match signalant
- Avertissement Off (A) BENADDA .M. Lic N° 374 du club J.P.A.A.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club J.P.A.A.

*TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE Présent PV. Prennent
EFFET A COMPTER DU: 23/04/2015.*

SECRETAIRE SEANCE
SARDI .Med

LE PRESIDENT C.R.O.D
A BENZERDJEB